

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX RUE ANNE FRANCK

Arrêté de police N° 30/2022 (ST) du 31 mars 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande formulée par la société Tredez, MAIRIE DE

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Anne Franck dans le cadre de la réalisation de pose de fourreaux télécoms

pour le raccordement d'un logement.

UFSN

(NORD)

ARRETE

Des travaux de pose de fourreaux télécoms seront effectués pour une Article 1

durée de 30 jours à compter du lundi 04 avril 2022 dans la rue Anne

Franck.

Article 2 Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon

l'avancée des travaux.

Article 3 Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du

chantier.

Article 4 La société Tredez exécutera les travaux et se chargera d'assurer la

sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation

réglementaire.

Article 5 La société Tredez domiciliée 159 rue de Montigny 59167 LALLAING.

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de

DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN Le 31 mars 2022 Le Maire, Maryline Lucas